



# Comment pouvons-nous vous aider ?

## WINNING WITH AIG



## Crisis Solutions

### Des solutions optimales en Crisis Solutions

- Assaillant actif
- Disparition
- Radicalisation de la main-d'œuvre
- Acte terroriste
- Rapatriement d'urgence
- Sabotage
- Assaut
- Extorsion
- Traque
- Chantage
- Malhonnêteté d'employés
- Menace
- Agitation civile
- Détournement
- Catastrophe naturelle
- Causée par l'homme
- Privation (refus d'accès)
- Prise d'otage
- et bien d'autres
- Détention
- Enlèvement

### Clients Privilégiés

**TOUTES** les entreprises des PME aux multinationales

**TOUS** secteurs d'activité particuliers et groupes familiaux

Très compétent avec les clients dans des environnements hostiles et compromis : par exemple ONG, médias, multinationales

### Avantages Crisis Solutions chez AIG

- #### Expérience approfondie

Avec plus de 40 ans d'expérience en gestion de crise et en kidnapping et rançon dans le monde entier, nous disposons de l'une des principales équipes de souscription et de réclamation sur ce marché et avons constitué le plus grand portefeuille de clients commerciaux de tous les assureurs.
- #### Expertise locale

Notre équipe Crisis Solutions est présente dans plusieurs bureaux d'AIG à travers le monde. Cela signifie que nous sommes en mesure de soutenir nos clients avec une connaissance et une expertise du marché local où qu'ils se trouvent et où que leurs employés puissent aller.
- #### Réponse globale

Notre partenaire mondial d'intervention dispose de la plus grande équipe d'intervention du secteur, répartie dans 16 centres stratégiques dans le monde. Ainsi, nous pouvons fournir une réponse d'expert immédiate, quel que soit le secteur d'activité, l'environnement opérationnel ou la complexité de la crise partout où nos clients ont besoin de nous.
- #### Consultants internes

Nos consultants internes en sécurité travaillent en étroite collaboration avec nos souscripteurs et les parties prenantes du client en tant que point de contact pour les problèmes de sécurité, pour des conseils ou un accompagnement, et peuvent également dispenser une formation sur l'atténuation des risques directement ou via notre réseau de fournisseurs.
- #### Outils de gestion de crise

Nos outils et services de prévention, y compris notre application gratuite d'assistance voyage et notre portail en ligne sur les risques des pays et de sécurité, GlobalWatch, aident à réduire les risques de perte des clients en ajoutant des couches de défense aux programmes nationaux et étrangers.
- #### Opportunité de produit

Notre suite de produits innovants couvre une gamme exceptionnellement large de menaces de sécurité susceptibles d'avoir un impact sur les personnes, les opérations, la marque ou la réputation d'un client. Cela offre d'énormes opportunités aux courtiers pour répondre à une préoccupation qui émerge rapidement et au devoir de diligence pour les clients de toutes tailles et de tous secteurs.

AIG Europe S.A. est une société d'assurances inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 218806. Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère des Finances du Luxembourg et supervisée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, http://www.caa.lu/. La filiale belge est sise à l'adresse suivante : Pleinlaan 11, 1050 Bruxelles, Belgique. RPM/RPR Bruxelles - Numéro TVA : 0692.816.659. La filiale belge est inscrite auprès de la Banque Nationale de Belgique (NBB) avec le numéro 3084. La NBB est située à l'adresse suivante : Berlaimontlaan 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be. Vous trouverez notre politique Confidentialité et AssurMifid sur [www.aig.be](http://www.aig.be).

Le contenu de ce document est divulgué uniquement à titre d'information et peut être modifié sans préavis. En aucun cas ce document ne pourra servir à réclamer une couverture d'assurance ou tout autre droit. Le présent document ne peut être considéré en aucun cas comme une proposition de contrat ou un encouragement à la signature d'un contrat. Les produits peuvent varier selon les pays, et ne sont pas obligatoirement tous disponibles dans chaque pays européen. Seules les conditions générales et particulières de la police d'assurance fournissent une description précise et contraignante de la couverture. Les conditions d'assurance sont disponibles sur demande. AIG n'accepte aucune responsabilité en cas de dommages subis par une personne qui fonderait ses prétentions sur les informations contenues dans le présent document. Copyright ©